

LE BOCAGE : UNE CONSTITUTION ISSUE D'UNE LENTE ÉVOLUTION

Depuis les premiers défrichements de la forêt jusqu'au XXe siècle le bocage s'est élaboré sur la base d'usages et de besoins à satisfaire essentiels aux habitants du monde rural.....	2
Durant le Moyen Age, se met en place un embocagement progressif.....	2
Entre le XVI et le XVIIIème siècle, le bocage commence à se configurer.....	2
Après la Révolution française, le maillage bocager se densifie et ses déterminants se complexifient.....	3
Au XXème siècle, les politiques agricoles se répercutent sur le bocage breton.....	4
La commune de Hédé-Bazouges reste assez faiblement impactée par le remembrement et par l'extension de l'habitat en zone rurale.....	5

Depuis les premiers défrichements de la forêt jusqu'au XXe siècle le bocage s'est élaboré sur la base d'usages et de besoins à satisfaire essentiels aux habitants du monde rural.

Il y a 5000 ans, la forêt couvre la totalité de la Bretagne : c'est l'Argoat, le Pays des Bois ; 2500 ans plus tard la population s'accroît et se sédentarise ; à partir de l'âge du fer (- 1000/-800 av. JC) l'agriculture se développe et avec elle commence les déboisements de la forêt. Aucune hypothèse de continuité n'est aujourd'hui retenue entre les paysages protohistoriques, voire gallo-romains et la trame bocagère actuelle.

Durant le Moyen Age, se met en place un embocagement progressif.

Sous l'impulsion des seigneurs et du clergé, quelques zones, gagnées sur la forêt, sont défrichées pour répondre aux besoins alimentaires d'une population en développement. Sur les sols assez pauvres comme en Bretagne, la pratique de l'essartage (défrichage de la forêt, suivi de cultures sur brûlis pour bénéficier de l'effet fertilisant) conduit à déplacer en permanence les surfaces cultivées et à consommer de plus en plus l'espace forestier. Le paysage se structure alors en 3 grands espaces : la forêt dont une partie proche des zones défrichées peut être pâturée par le bétail, les landes le plus souvent issues d'anciennes forêts défrichées, les cultures. Au gré des invasions, des guerres, des épidémies, la démographie fluctue et avec elle les proportions de ces 3 espaces et leur intensité d'occupation. Se juxtaposent donc paysages agricoles, ouverts défrichés et forêt. La haie n'est alors qu'une bande forestière entre paroisses ou seigneuries.

Entre le XVI et le XVIII^{ème} siècle, le bocage commence à se configurer.

Ce sont donc les évolutions des droits liés à la propriété qui vont véritablement construire peu à peu le bocage à partir de la fin du Moyen-Age.

Bientôt, à la nécessaire production agricole se rajoute la demande de bois d'œuvre. L'espace forêt se réduit progressivement et il faudra attendre l'ordonnance de Colbert sur le régime forestier (1669) pour que des règles de gestion soit édictées et que des opérations de reboisement soient incitées. Les arbres indigènes de la forêt bretonne d'origine (chênes, hêtres et houx), se partagent alors l'espace avec le châtaignier introduit dès l'époque gallo-romaine (le pin sylvestre sera introduit plus tard au XVIII^{ème} siècle). Le saule et le bouleau occupent les zones humides.

Pendant cette longue période cohabitent d'une part les espaces que se réservent la noblesse (seigneuries) et le clergé (abbayes), d'autre part les espaces que ces propriétaires confient par bail à des

métayers pour les cultiver et sur lesquels le droit collectif de vaine pâture est appliqué après les récoltes. Les premières clôtures « naturelles » (haies) sont alors constituées d'abord pour parquer le bétail et lutter contre sa divagation dans les espaces réservés ou cultivés (pour fournir le foin ou les céréales).

Les baux précisent que des fossés doivent être creusés, que des arbres doivent être plantés ou semés sur les talus, puis émondés tous les 9 ans. Il s'agit dès cette époque de répondre à différents besoins :

- par le choix des essences plantées sur les talus produire du bois de chauffage et du bois d'oeuvre (meubles, charpentes, outils,...), en complément de ce que peut fournir la forêt
- par la création de fossés et de talus, associés aux haies, réduire la sécheresse des sols en été et leur engorgement en hiver.

Après la Révolution française, le maillage bocager se densifie et ses déterminants se complexifient.

La redistribution des terres en une multitude de propriétaires et l'abandon du droit coutumier de vaine pâture induit un nouveau maillage avec de nouvelles limites (haies et/ou talus et/ou murets) : chacun veut rester chez soi, enclos dans sa propriété bien délimitée, avec ses bêtes et ses choix de cultures.

A l'intérieur de chaque propriété, l'installation de clôtures naturelles pour parquer le bétail dans des enclos et le protéger des rigueurs climatiques (vent, pluie, chaleur) induit aussi le choix de composition des haies. Par ailleurs la nécessaire gestion de l'eau et le drainage des terres conduit à compléter le réseau de fossés.

Enfin avec son espace forestier réduit, la Bretagne a des besoins en bois qui orientent les types d'exploitation de la haie : les arbres sont émondés en ragosses (tous les 9 ans) pour le bois de chauffage par le locataire des terres agricoles et rapportent aux propriétaires le bois d'oeuvre lorsqu'ils sont abattus à maturité.

En Haute-Bretagne la règle de partage des terres à égalité entre tous les héritiers renforce ce maillage au fil du temps par un découpage en petites parcelles en lanières.

Parallèlement à la mise en place de ce maillage, s'aménagent les chemins, passages dont ont besoin les habitants du monde rural : conduire les bêtes aux pâtures et accéder aux parcelles cultivées de chacun, transporter les ressources agricoles et forestières, relier les fermes aux hameaux et les hameaux aux bourgs. Pendant longtemps, la vie des fermes et des hameaux fût d'ailleurs concomitante de l'existence de

ces chemins.

A la fin du XIX^e siècle, la base du bocage est encore organique car elle épouse les formes du relief et l'usage des terres, fortement emprunt des caractéristiques naturelles des milieux, mais s'y superpose un maillage hérité des transferts de propriétés.

Au XX^{ème} siècle, les politiques agricoles se répercutent sur le bocage breton.

Instituées par l'État dès 1918, les opérations de remembrement sont des outils « d'utilité publique », peu utilisés avant 1950 et qui se sont développés de façon importante à partir de 1960 en lien avec les lois d'orientation agricoles votées en France (lois « Pisani » 1962). L'orientation de la politique agricole française reposait alors sur 2 mots clés : autosuffisance et productivité.

Les opérations de remembrement, réactivées dans ce cadre visaient à répondre principalement à 4 des objectifs ** découlant de cette politique et inscrits dans la loi :

- consolider des exploitations agricoles de taille moyenne (30 à 50 ha) avec 2 actifs ayant une productivité suffisante pour dégager un revenu équivalent au reste de la population active ;
- mieux organiser les surfaces agricoles en réunissant et agrandissant les parcelles afin de faciliter le travail et diminuer les coûts de production ;
- favoriser les transferts de terres en maîtrisant les transferts fonciers et en empêchant un blocage de l'accès à la terre ;
- encourager la mécanisation sur ces exploitations par des prêts bonifiés, la réduction des taxes sur le matériel, l'encouragement à l'équipement en commun (création des CUMA), avec des objectifs sous-jacents de réduction des déplacements et de réduction du temps de travail.

Dans de nombreuses régions en France et particulièrement en Bretagne, ces opérations ont eu un impact très important sur la transformation du bocage avec la destruction de tout ou partie d'anciens chemins et la construction de nouveaux, la suppression ou le déplacement de fossés, l'arasement des talus, l'arrachage de haies, le drainage des terres et parfois le recalibrage des cours d'eau.

Certaines de ces pratiques ont d'ailleurs été favorisées par des facteurs externes, par exemple :

- amplification de la mécanisation suite à la reconversion d'une partie de la population agricole dans des emplois industriels,

- clôture des pâtures par le fil de fer barbelé au détriment des haies, car plus rapide à installer et plus facile à entretenir,
- équipement en moyen de chauffage au fuel au détriment du bois, car permettant d'accéder à une énergie peu chère et ne nécessitant pas de mobiliser de la main d'œuvre.

La commune de Hédé-Bazouges reste assez faiblement impactée par le remembrement et par l'extension de l'habitat en zone rurale.

Il n'y a pas eu de véritable opération de remembrement organisée sur la commune de Hédé-Bazouges. Reposant sur les mêmes objectifs, des restructurations d'exploitations, des échanges parcellaires à l'amiable et des évolutions dans les pratiques d'exploitation de ces parcelles ont cependant eu lieu. Plus récemment, les demandes d'extension de l'habitat ont par ailleurs été relativement contenues.

L'observation des archives mises à disposition par l'IGN permet de souligner les principales évolutions constatées sur la commune.

La Carte Cassini, élaborée au cours du XVIII^{ème} siècle, avait pour objectif de cartographier le réseau routier sur l'ensemble du territoire national et de définir ainsi avec une bonne précision les distances à parcourir entre les bourgs, villages et hameaux. Sur la commune sont ainsi clairement représentés les principaux axes dont les tracés sont aujourd'hui quasiment inchangés et qui relient Hédé à : Bazouges, Tinténiac, St Méloir des Bois, Guipel, Vignoc. Parmi les stations consacrées au bocage, 3 d'entre elles sont dès cette époque reliées à l'un de ces axes par un chemin suffisamment important pour être représenté sur la carte.

La carte dite d'Etat Major conçue puis réalisée entre 1820 et 1866 se donnait comme objectif, outre la représentation des axes de circulation, d'apporter des informations précises aux armées sur différents éléments :

- le relief (les hachures plus ou moins rapprochées permettent d'apprécier le degré de pente)
- le réseau hydrographique (les différents rivières et ruisseaux, étangs et pièces d'eau y figurent)
- les principaux modes d'occupation des terres (forêts, landes, marécages, prairies, cultures et vergers y sont représentés).

Entre l'époque d'élaboration de la carte de Cassini et la carte d'Etat Major, le Canal d'Ille et Rance a été construit. Des modifications mineures du tracé de certains grands axes de liaison sont directement liées à l'implantation des ponts sur le canal. Le tracé de certains chemins mineurs qui n'apparaissaient pas sur la carte de Cassini a sans doute été modifié. C'est entre ces deux époques que le chemin de liaison entre Le

Cerisier et La Magdeleine s'interrompt.

Mais quand on compare la carte d'Etat Major à la carte actuelle, force est de constater que le réseau de chemins existant à l'époque et bordé de haies a été conservé sur la commune à plus de 90 %. Ce sont d'ailleurs essentiellement les tracés des chemins situés sur les parties pentues entre le plateau sud de la commune et la plaine nord qui ont été modifiés.

Les clichés aériens les plus anciens dont on dispose ont été réalisés entre 1950 et 1965. Globalement le territoire de la commune apparaît alors constitué de nombreuses petites parcelles sans orientation dominante et en général bordées de haies. La plupart de ces parcelles en prairies ou cultivées sont plantées d'arbres espacés (probablement des pommiers). Un examen plus approfondi révèle cependant quelques tendances locales où les parcelles s'allongent quelque peu et ne sont plus systématiquement bordées de haies :

- sur le plateau sud cela concerne l'est du bourg de Hédé entre la route de Guipel et l'étang de Hédé, le sud-est de la ferme de la Ville Allée et l'est de la ferme de la Petite Haie ;
- dans la plaine nord cela concerne le nord-ouest du bourg de Bazouges, l'est du bourg de Bazouges dans le méandre du Canal et l'espace entre La Magdeleine et la ferme de la Guéhardière.

Il est très vraisemblable que ces zones correspondaient à des terres plus fertiles (meilleure profondeur de sol, meilleure capacité de ressuyage en hiver et de rétention d'eau en été) et plus propices aux cultures.

La deuxième série de clichés aériens dont on dispose est datée des années 2000 à 2005. De nombreux regroupements parcellaires ont été effectués et des haies ont été supprimées. La quasi totalité des arbres plantés au sein des parcelles ont disparu. Bien que certaines parcelles agricoles soient désormais accessibles à partir des axes routiers, les anciens chemins continuent de constituer l'accès indispensable à la plupart d'entre-elles. Le maintien des haies ne semble pas avoir été guidé par un objectif de régulation de la circulation hydraulique y compris dans les zones les plus en pente. Des zones entières de la commune ont fait place à un habitat assez dispersé aux abords des 2 bourgs et le long d'axes routiers (notamment sur l'axe Hédé-Guipel entre la Ville Allée et la Tréhonais).

La troisième série de clichés aériens dont on dispose est datée des années 2006 à 2010. Localement, de nouveaux regroupements parcellaires apparaissent et de nouvelles haies sont supprimées. Bien que dans de nombreuses zones de la commune les parcelles agricoles soient désormais accessibles à partir des axes routiers, l'ensemble des anciens chemins a été conservé. De nouvelles zones de la commune font place à un habitat plus regroupé, en continuité des zones déjà urbanisées à l'est du bourg de Hédé et au nord-est et à l'est du bourg de Bazouges ; cet habitat se renforce et se densifie le long de l'axe Hédé-Guipel entre la

Ville Allée et la Tréhonais.

La dernière série de clichés aériens (2017) ne fait quasiment plus apparaître d'évolution du paysage.